

# Fiches de Données de Sécurité

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

## 1. Identification

**Identificateur du produit:** Hydrocarbures riches en C5

### Autres moyens d'identification

**Nom(s) commun(s) et synonyme(s):** Isoprène brut; concentré d'isoprène/pipérylène; mélange C5; produit d'isoprène

**Numéro de la FDS:** NOVA-0007

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Matières premières pétrochimiques.

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Tous les usages autres que ceux identifiés.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

#### Fabricant

**NOM DE LA SOCIÉTÉ:** NOVA Chemicals  
**Adresse:** P.O. Box 2518, Station M  
Calgary, Alberta, Canada T2P 5C6  
**Téléphone:** Informations sur le produit: 1-412-490-4063  
**Courriel de renseignements sur la fiche de données de sécurité:** [msdsemail@novachem.com](mailto:msdsemail@novachem.com)

#### Numéro de téléphone d'urgence:

1-800-561-6682, 1-403-314-8767 (NOVA Chemicals) (24 h/24)  
1-800-424-9300 (CHEMTREC) (24 h/24)

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger Selon les règlements sur les produits dangereux

#### Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 1
Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) - Liquide inflammable accumulant la statique	Catégorie 1

#### Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Orale)	Catégorie 4
Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2
Mutagénéicité de la Cellule Germinale	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique	Catégorie 3
Risque d'Aspiration	Catégorie 1

#### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 3

## Éléments d'Étiquetage

### Symbole de Danger:



### Mot Indicateur:

Danger

### Mention de Danger:

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre.  
Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs.  
Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Peut provoquer le cancer.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseil de Prudence:

#### Prévention:

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les contenants au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Intervention:

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspecte : Obtenir des soins médicaux. En

cas de feu: Utiliser un extincteur à produits chimiques secs, à mousse, à dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), à eau en brouillard ou en pulvérisation.

**Entreposage:**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Conserver au frais. Garder sous clef.

**Élimination:**

Mettre au rebut le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales.

**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:**

Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

**Mélanges**

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
1,3-Pentadiène	Pipérylène	504-60-9	19 - 45%
Cyclopentène	1-Cyclopentène	142-29-0	9 - 25%
1-pentène	pent-1-ène	109-67-1	5 - 25%
1,3-Butadiène, 2-méthyl-	Isoprène	78-79-5	5 - 20%
2-pentène	pent-2-ène	109-68-2	5 - 10%
1,3-Cyclopentadiène	Cyclopentadiène	542-92-7	0 - 3%
n-Pentane	Pentane	109-66-0	0 - 3%
Cyclopentane	Pentaméthylène	287-92-3	0.1 - 2.5%
2-butène, 2-méthyl-	Amylène	513-35-9	0.5 - 2%
2-méthylbutane	Isopentane	78-78-4	0 - 2%
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	dicyclopentadiène, DCPD	77-73-6	0 - 2%
Pentane, 2-méthyl-	Isohexane	107-83-5	0.1 - 1.5%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral.

**Autres renseignements:**

Ce produit a reçu le numéro C68476-55-1 - Hydrocarbures riches en C5. Du benzène (n° CAS 71-43-2) est également présent jusqu'à 0,09 % en poids. Ce produit est inhibé avec du BHT (butyl hydroxytoluène) (50 à 200 ppm) pour le stockage et le transport. Ce produit est considéré dangereux par le Règlement sur les produits dangereux.

### 4. Premiers soins

**Inhalation:**

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

**Ingestion:**

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

**Contact Cutané:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime

en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Irritation de la peau. Irritation des yeux. Vomissement, douleur abdominale et effets sur le système nerveux central, notamment maux de tête, étourdissement et nausée.

### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Décontaminer soigneusement les yeux et la peau. Traiter de la manière habituelle les cas de perte de conscience, de nausée, d'hypotension, de convulsions et de troubles du rythme cardiaque. L'aspiration de ce produit lors d'un vomissement provoqué peut entraîner une lésion pulmonaire. Si l'évacuation du contenu de l'estomac est jugée nécessaire, utiliser la méthode la moins susceptible de causer l'aspiration, par exemple un lavage gastrique, après avoir protégé les voies aériennes. Observer les patients hospitalisés pour détecter une pneumonie chimique tardive, une insuffisance rénale aiguë, une encéphalopathie et un trouble du rythme cardiaque. Les agonistes adrénergiques (épinéphrine, norépinéphrine) et dopaminergiques doivent être évités pendant le traitement ou utilisés avec prudence (à la dose efficace la plus faible) en raison d'une possible sensibilisation cardiaque liée à ce mélange de produits.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers la source d'inflammation et créer un retour de flamme. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment quand ils sont chauffés. Le produit peut flotter et se renflammer à la surface de l'eau. Si des citernes, des wagons porte-rails ou des camions-citernes sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone sur un rayon de 800 mètres (1/2 mile) dans toutes les directions; prévoir également une première évacuation sur un rayon de 800 mètres (1/2 mile) dans toutes les directions. La vapeur peut former un mélange explosif avec l'air. Garder les conteneurs à l'écart de toute source de chaleur ou d'incendie. Ce produit peut être un accumulateur d'électricité statique pouvant former un mélange inflammable de vapeur/air dans un réservoir de stockage.

### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

**Moyen d'extinction approprié:** Utiliser un extincteur à produits chimiques secs, à mousse, à dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), à eau en brouillard ou en pulvérisation. Utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés à l'incendie et pour protéger le personnel.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** Ne pas utiliser de jets droits ou directs car cela pourrait effectivement propager les flammes.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Lors de la combustion, ce produit dégage du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Tenir le dos contre le vent. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Lutter contre l'incendie en maintenant une distance maximale ou utiliser des

lances sur affûts télécommandées ou des lances monitor. En cas d'incendie, si le conteneur se vide ou se décolore sous l'effet de la chaleur, s'éloigner immédiatement. Éviter l'inhalation de toute fumée et d'autres produits de combustion. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Refroidir abondamment les contenants à l'eau très longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable. Voir les détails et instructions supplémentaires dans la publication Emergency Response Guidebook n° 128.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:**

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection approprié. Isoler la zone de déversement. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Alerter le personnel de lutte contre les incendies et le personnel d'urgence en service. Surveiller la zone avoisinante pour éviter toute accumulation de concentrations inflammables dans l'air.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. En mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur 50 mètres (164 pieds) dans toutes les directions. Tenir le dos contre le vent. Rester à l'écart des zones basses. Arrêter la fuite si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement par flottage sur l'eau ou endiguement sur la terre. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

Petits déversements: Récupérer la matière liquide à l'aide de pompes anti-étincelles, de récupérateurs ou d'équipements d'aspiration. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour une mise au rebut ultérieure. Le produit peut réagir (réaction exothermique, inflammation, polymérisation) avec certains absorbants. Faire un test avec une petite quantité avant d'utiliser des quantités plus importantes. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Gros déversements : Envisager une évacuation en aval sur 300 mètres (1000 pieds). Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Les déversements sur l'eau se volatilisent rapidement, il est difficile de les contenir ou des les récupérer. Une mousse de suppression de vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Récupérer la matière liquide accumulée à l'aide de pompes anti-étincelles, de récupérateurs ou d'équipements d'aspiration homologués. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients. Le produit peut réagir (réaction exothermique, inflammation, polymérisation) avec certains absorbants. Faire un test avec une petite quantité avant d'utiliser des quantités plus importantes. La remise en état des sols peut être nécessaire.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Pour un complément d'information sur les équipements de liaison et de mise à la terre de l'équipement, consulter la publication « Recommended Practice 2003 » de l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents » ou la publication de la National Fire Protection Association (NFPA) 77, « Recommended Practice on Static Electricity ». Pour des renseignements supplémentaires sur le stockage et la manipulation des liquides inflammables, reportez-vous à la section 30, « Code relatif aux liquides inflammables et combustibles », de la National Fire Protection Association (NFPA). Maintenir des concentrations adéquates d'inhibiteur et remplir d'azote les conteneurs d'expédition en vrac afin de garder l'oxygène dans l'espace vide au-dessous de 100 ppm. L'accumulation de dépôts de matière organique dans les canalisations ou les équipements de production peut réagir spontanément avec l'air, provoquer une fumée et éventuellement un incendie. Prendre des précautions spéciales pour découper à froid, intervenir sur des conduites ou pour nettoyer et mettre au rebut des conteneurs vides. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le produit à l'écart des substances incompatibles, notamment des agents oxydants et des acides. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:**

La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, bien illuminée et sans obstruction. Maintenir des concentrations adéquates d'inhibiteur et remplir d'azote les conteneurs d'expédition en vrac afin de garder l'oxygène dans l'espace vide au-dessous de 100 ppm. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Conserver au frais. Garder sous clef. Ne permettre l'accès qu'aux personnes autorisées. Entreposer et manipuler dans des récipients sous pression et avec du matériel prévu à cet effet. Entreposer et utiliser à l'écart de la chaleur, d'étincelles, de flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Prévoir des moyens d'extinction adaptés dans la zone d'entreposage (par ex. système à sprinklers, extincteurs d'incendie portables) et détecteurs de gaz inflammables. Conserver à proximité les produits absorbants à utiliser en cas de fuite ou de déversement. Inspecter les événements pendant l'hiver pour vérifier l'absence de vapeur et d'accumulation de glace. Les cuves d'entreposage doivent être placées au-dessus du niveau du sol et endiguées pour retenir tout leur contenu. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Entreposer conformément à la réglementation et aux normes applicables concernant les matières inflammables.

Ce produit est inhibé avec du BHT (butyl hydroxytoluène) (50 à 200 ppm) pour le stockage et le transport.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

**1,3-Butadiène, 2-méthyl-:** L'American Industrial Hygiene Association (AIHA) a établi une moyenne pondérée dans le temps de niveau d'exposition environnementale sur le lieu de travail (WEEL) de 8 heures pour l'isoprène de 2 ppm; l'adoption de ce WEEL est recommandée.

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
1,3-Cyclopentadiène	TWA	75 ppm	203 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
1,3-Cyclopentadiène	TWA	75 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
1,3-Cyclopentadiène	TWA	75 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
1,3-Cyclopentadiène	TWA	75 ppm	203 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
1,3-Cyclopentadiène	REL	75 ppm	200 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
1,3-Cyclopentadiène	IDLH	750 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
1,3-Cyclopentadiène	STEL	1 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
	TWA	0.5 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
n-Pentane	TWA	600 ppm	1,770 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
n-Pentane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
n-Pentane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
n-Pentane	TWA	1,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
n-Pentane	TWA	1,000 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
n-Pentane	REL	120 ppm	350 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
n-Pentane	Ceil_Time	610 ppm	1,800 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
n-Pentane	IDLH	1,500 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
Cyclopentane	TWA	600 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
Cyclopentane	TWA	600 ppm	1,720 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
Cyclopentane	TWA	600 ppm	1,720 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
Cyclopentane	TWA	600 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
Cyclopentane	REL	600 ppm	1,720 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Cyclopentane	TWA	1,000 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
2-méthylbutane	TWA	600 ppm	1,770 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
2-méthylbutane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.

2-méthylbutane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
2-méthylbutane	TWA	1,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
2-méthylbutane	TWA	1,000 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm	27 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	5 ppm	27 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	REL	5 ppm	30 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro-	TWA	0.5 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
	STEL	1 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
2-butène, 2-méthyl-	TWA	10 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
Pentane, 2-méthyl-	TWA	500 ppm	1,760 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
	STEL	1,000 ppm	3,500 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications.
Pentane, 2-méthyl-	STEL	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
	TWA	500 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications.
Pentane, 2-méthyl-	STEL	1,000 ppm	3,500 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
	TWA	500 ppm	1,760 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications.
Pentane, 2-méthyl-	TWA	200 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
Pentane, 2-méthyl-	Ceil_Time	510 ppm	1,800 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Pentane, 2-méthyl-	REL	100 ppm	350 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
Pentane, 2-méthyl-	TWA	200 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications

Veillez consulter la dernière édition du texte source appropriée et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou des agences locales, pour plus d'informations.

### Directives relatives à l'exposition

Identité Chimique	Notation	Source
Pentane, 2-méthyl-	Résorption via la peau	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.

### Contrôles Techniques

Les méthodes techniques permettant de réduire l'exposition à des matières

**Appropriés**

dangereuses sont privilégiées. Elles comptent les systèmes de ventilation mécanique (par dilution et par aspiration) ou les systèmes fermés de fonctionnement à distance et automatisé, de contrôle des conditions de procédé, de détection des fuites et de réparation, et toute autre modification des procédés. S'assurer que tous les systèmes de ventilation par aspiration se déchargent à l'extérieur, loin des orifices d'admission d'air et des sources d'allumage. Prévoir suffisamment d'air pour remplacer l'air évacué au moyen de systèmes de ventilation par aspiration. Les contrôles administratifs (procédures) et l'usage d'équipements de protection individuelle peuvent également être requis.

**Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle (ÉPI)****Informations générales:**

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) ne doit pas être considéré comme une solution à long terme au contrôle de l'exposition. L'EPI doit être accompagné de programmes de l'entreprise concernant le choix, l'adaptation, l'entretien et la formation du personnel à l'utilisation du matériel. Consulter un organisme d'hygiène industrielle compétent, les recommandations des fabricants d'EPI ou les réglementations applicables pour déterminer le potentiel de danger et pour assurer une protection adéquate.

**Protection du visage/des yeux:**

Lunettes de sécurité. Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé en cas de possibilité d'éclaboussures ou pour éviter une irritation des yeux en raison de vapeurs.

**Protection de la Peau****Protection des****Mains:**

Gants de protection chimique.

**Protection de la peau et du corps:**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements de travail à manches longues et un pantalon. En cas de risque de projections ou de contact avec la matière liquide; envisager la nécessité de porter un pardessus imperméable. Les vêtements ignifuges (Nomex) ou en fibres naturelles (coton ou laine) sont recommandés. Le port de vêtements synthétiques peut générer de l'électricité statique et n'est donc pas recommandé lorsqu'il existe un risque de dégagement d'émanations inflammables. Porter des chaussures de sécurité qui résistent aux produits chimiques et qui offrent une bonne adhérence pour aider à ne pas glisser. Il est recommandé de porter des chaussures antistatiques.

**Protection Respiratoire:**

Une appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré adéquat approuvé par le NIOSH répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4 de la CSA ou un appareil respiratoire autonome doit être porté. Utiliser un appareil à adduction d'air lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations atmosphériques dépassent les limites des appareils de protection respiratoire à épuration d'air ou un niveau présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé.

**Mesures d'hygiène:**

Adopter des mesures de contrôle et un équipement de protection individuelle (EPI) efficaces pour maintenir l'exposition des travailleurs à des concentrations inférieures à ces limites. Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité des zones de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique:**

Liquide

**Forme:**

Liquide

<b>Couleur:</b>	transparent
<b>Odeur:</b>	légère odeur d'hydrocarbure
<b>Seuil de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	30 - 40 °C (86 - 104 °F)
<b>Inflammabilité:</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limite d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	10 %(V) (isoprène)
<b>Limite d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	1.4 %(V) (pentane)
<b>Point d'éclair:</b>	-51 °C (-60 °F)
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	220 °C (428 °F)
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Sans objet
<b>Viscosité cinématique:</b>	Données non disponibles.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	690 mg/l (1,3-Pentadiène) (estimée)
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	1.5 (1,3-Pentadiène) (estimée)
<b>Pression de vapeur:</b>	108 kPa (37.8 °C (100.0 °F)) (Pression de vapeur Reid)
<b>Taux d'évaporation:</b>	28.6 (pentane) acétate de n-butyle = 1
<b>Densité:</b>	675 - 705 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	0.675 - 0.705 (15 °C (59 °F)) (Eau = 1)
<b>Densité de vapeur:</b>	2.5 (0 °C (32 °F)) (Air=1)
<b>Caractéristiques de la particule</b>	
<b>Taille des particules:</b>	Sans objet
<b>Autres informations</b>	
<b>Aptitudes à l'explosion:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Peut attaquer et dégrader certains types de plastiques, de caoutchoucs et de revêtements. Les résidus (hydrocarbures dans l'accumulation de polymère) réagissent avec l'air et peuvent présenter un risque sérieux d'incendie. En présence d'air, des peroxydes explosifs peuvent être produits. Le produit peut réagir (réaction exothermique, inflammation, polymérisation) avec certains absorbants. Faire un test avec une petite quantité avant d'utiliser des quantités plus importantes. Les oxydants puissants peuvent accroître les risques d'incendie et d'explosion.
<b>Stabilité Chimique:</b>	Le produit est stable quand il est inhibé et manipulé et stocké correctement.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Des réactions dangereuses peuvent se produire si le produit entre en contact avec l'oxygène.
<b>Conditions à Éviter:</b>	L'exposition à une flamme nue ou à une chaleur excessive peut provoquer un incendie ou une explosion. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

<b>Matières Incompatibles:</b>	Agents oxydants. Agents de réduction. Acides.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Lorsqu'il se décompose, ce produit dégage du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation excessive de ce produit peut entraîner des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, étourdissement et nausée. D'infimes quantités aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou du vomissement peuvent provoquer une grave lésion pulmonaire.
<b>Ingestion:</b>	Nocif en cas d'ingestion. D'infimes quantités aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou du vomissement peuvent provoquer une grave lésion pulmonaire. L'ingestion de ce produit peut entraîner des vomissements, des douleurs abdominales et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, étourdissement et nausée.
<b>Contact Cutané:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Effets sur le système nerveux central, notamment maux de tête, étourdissement et nausée.
<b>Ingestion:</b>	Vomissement, douleur abdominale et effets sur le système nerveux central, notamment maux de tête, étourdissement et nausée.
<b>Contact Cutané:</b>	Irritation de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Irritation des yeux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

<b>Orale</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 1,292.07 mg/kg
<b>Cutané</b>	
<b>Produit:</b>	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
<b>Inhalation</b>	
<b>Produit:</b>	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

#### Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

#### Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Provoque une irritation cutanée.

#### Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée****Produit:** Données non disponibles.**Composants:**

4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro- Sensibilisation cutanée ;, Draize (Cobaye): Non un sensibilisateur de la peau.

**Cancérogénicité****Produit:** Peut provoquer le cancer.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

1,3-Butadiène, 2-méthyl- Évaluation globale : 2B. Cancérogène possible pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

1,3-Butadiène, 2-méthyl- S'attend raisonnablement à ce que ce soit un cancérogène pour l'homme.

**Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Pentane, 2-méthyl- Group A3: Cancérogène confirmé chez l'animal dont la transposition à l'humain est inconnue.

**Mutagénéicité de la Cellule Germinale****In vitro****Produit:** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.**In vivo****Produit:** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Données non disponibles.**Composants:**

4,7-Méthano-1H-indène, 3a,4,7,7a-tétrahydro- Non classé.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Composants:**

1,3-Pentadiène Système nerveux

1,3-Butadiène, 2-méthyl- Système nerveux, Poumons

1,3-Cyclopentadiène Foie, Rein

n-Pentane Système nerveux - L'exposition chronique au pentane peut causer la détérioration du système nerveux, accompagnée d'engourdissements, de picotements et de faiblesse des bras et des jambes.

Peau - Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une dermatite dégraissante dont les symptômes sont la sécheresse, les craquelures, la rougeur et le boursoufflement de la peau.

Cyclopentane	<p>Système nerveux - L'exposition chronique au pentane peut causer la détérioration du système nerveux, accompagnée d'engourdissements, de picotements et de faiblesse des bras et des jambes.</p> <p>Peau - Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une dermatite dégraissante dont les symptômes sont la sécheresse, les craquelures, la rougeur et le boursoufflement de la peau.</p>
2-méthylbutane	<p>Système nerveux - L'exposition chronique au pentane peut causer la détérioration du système nerveux, accompagnée d'engourdissements, de picotements et de faiblesse des bras et des jambes.</p> <p>Peau - Un contact prolongé et répété avec la peau peut provoquer une dermatite dégraissante dont les symptômes sont la sécheresse, les craquelures, la rougeur et le boursoufflement de la peau.</p>
<b>Risque d'Aspiration Produit:</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Autres Effets:</b>	Données non disponibles.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité:

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques

##### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques

#### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Persistance et Dégradabilité

#### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

#### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Composants:**4,7-Méthano-1H-indène, Carpe, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 58.9 - 384  
3a,4,7,7a-tétrahydro-**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)****Produit:** 1.5 (1,3-Pentadiène) (estimée)**Mobilité dans le Sol:** Absorption limitée dans le sol et les sédiments.**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.**13. Données sur l'élimination****Instructions pour l'élimination:** Mettre au rebut le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales. Il est conseillé au producteur de déchets de bien tenir compte des propriétés dangereuses et des mesures de contrôle nécessaires pour les autres matières susceptibles d'être trouvées dans les déchets.**Emballages Contaminés:** Consulter les réglementations locales, fédérales et provinciales avant l'élimination.**14. Informations relatives au transport****TMD**

Numéro ONU ou Numéro ID:	UN 3295
Nom Officiel d'Expédition UN:	HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.
Classe	3
Groupe d'Emballage	1
Étiquettes	3
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Consulter la version la plus récente du Guide des mesures d'urgence n° 128.

**15. Informations sur la réglementation****Règlements fédéraux du Canada****Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)****Identité Chimique**1,3-Butadiène, 2-méthyl-  
Benzène**Nom sur la liste :**1,3-Butadiène, 2-méthyl-  
Benzène**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non réglementé.

**Gaz à effet de serre**

Non réglementé.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Canada. Substances visée par un avis de nouvelle activité (SNAc) et rapports.**

Non réglementé.

**Inventaires**

SDS\_CA

Inventaire LIS du Canada:	En conformité avec les stocks
Inventaire TSCA des É.-U.:	En conformité avec les stocks

## 16. Autres informations

<b>Date de Publication:</b>	04/21/2025
<b>Informations sur la révision:</b>	<p>04/21/2025: Mise à jour de la fiche de données de sécurité – modifications de phrases, mises à jour de la section 15</p> <p>07/23/2024: Mise à jour de la fiche de données de sécurité – mises à jour de valeurs limites d'exposition et modifications de phrases</p> <p>02/23/2024: Mise à jour de la FDS – Modification de la classification SGH, modifications de la composition, modifications des limites d'exposition en milieu de travail, modifications à la section 9, modifications à la section 11, modifications à la section 15, reformulation de phrases</p> <p>01/02/2020: Mise à jour de la fiche de données de sécurité</p>
<b>Version n°:</b>	9.2
<b>Abréviations et acronymes:</b>	<p>ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; CAS = Chemical Abstracts Service; CE50 = Concentration efficace 50 %; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; CL50 = Concentration létale 50 %; DBO = demande biologique d'oxygène DCO = demande chimique d'oxygène; DL50 = Dose létale 50%; EPA = Environmental Protection Agency; ÉPI = Équipement de protection individuelle; FS = Fiche signalétique; IATA = Association internationale pour le transport aérien; ICAO = Organisation de l'aviation civile internationale; IDLH = Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; IMDG = Transport maritime international des marchandises dangereuses; Koe = Coefficient de partage octanol/eau; LIS = Liste intérieure des substances; NFPA = National Fire Protection Association; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NTP = National Toxicology Program; REL = limite d'exposition recommandée ; SGH = Système général harmonisé; TMD = Transport des marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substances Control Act; TWA = Moyenne pondérée dans le temps</p>
<b>Autres Informations:</b>	<p>Pour un complément d'information sur les équipements de métallisation et de mise à la terre des équipements, consulter les pratiques recommandées 2003 de l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents », ou le code 77 de la National Fire Protection Association (NFPA), « Recommended Practice on Static Electricity ».</p> <p>Pour des renseignements supplémentaires sur le stockage et la manipulation des liquides inflammables, reportez-vous au code 30, « Flammable and Combustible Liquids Code », de la National Fire Protection Association (NFPA).</p>
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	<p>BIEN QUE LES INFORMATIONS MENTIONNÉES DANS CE DOCUMENT SOIENT DE BONNE FOI, BASÉES SUR DES INFORMATIONS JUGÉES FIABLES AU MOMENT DE LA RÉDACTION DE CE TEXTE, <b>NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX INFORMATIONS OU PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET DÉMENT EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS TOUTES CELLES RELATIVES À LA COMMERCIALISATION OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER). L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE QUELCONQUES BREVETS DÉTENUS PAR NOVA CHEMICALS OU PAR D'AUTRES NE PEUT PAS ÊTRE PRÉSUMÉE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ OBTENIR LA VERSION LA PLUS RÉCENTE DE CETTE FS AUPRÈS DE NOVA CHEMICALS. NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE FICHE DE SIGNALÉTIQUE OBTENUE AUPRÈS DE TIERS.</b></p> <p><b>SAUF ACCORD SPÉCIFIQUE À CET EFFET, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR L'USAGE, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE, LA MANUTENTION OU L'ÉLIMINATION DES PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE.</b></p>

est une marque déposée de NOVA Brands Ltd; authorized use/utilisation autorisée.